



L'Été indien... l'Automne... Ou la métamorphose de la Nature

L'automne est peut-être la saison la plus visuellement époustouflante de l'année. Les arbres arborent leurs plus belles parures de feuilles flamboyantes, passant du vert vivant à des nuances de rouge, d'orange et de jaune. Cette transformation spectaculaire est le résultat de la réduction de la durée des journées et de la baisse des températures, qui incitent les arbres à cesser de produire de la chlorophylle, la substance responsable de la couleur verte des feuilles. Les pigments rouges et orange présents dans les feuilles deviennent alors visibles, créant un tableau artistique à grande échelle dans nos forêts.

Les feuilles, une fois tombées, forment un tapis croustillant sous nos pieds, et

l'automne nous offre l'occasion de nous reconnecter avec la nature en nous promenant dans ces paysages colorés. La campagne, les sentiers forestiers et notre petit parc deviennent des endroits privilégiés pour admirer cette métamorphose naturelle.

C'est également le temps de la réflexion pour la Municipalité suite au refus du Conseil communal d'adhérer au Groupement forestier La Dôle en début d'été. Plusieurs options sont actuellement à l'étude pour gérer nos 444 hectares. Quel avenir pour nos forêts ?

C'est l'un des défis de cette fin d'année qui devra être relevé avant le 1^{er} janvier 2024.



LES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL



Deux séances du Conseil communal, l'une le 30 août et la seconde le 12 octobre, ont occupé l'organe délibérant ces derniers mois.

En août, le préavis N° 25 traitant du Concours d'architecture a été approuvé à une grande majorité de 23 OUI contre 8 NON.

Durant cette séance, le Conseil communal s'est également doté d'un deuxième Vice-Président en la personne de Pascal Schaller.

Le 12 octobre dernier, les conseillers ont reconduit le taux d'imposition communal à 60% et ont pris connaissance de deux préavis qui seront soumis au vote le 7 décembre prochain.

Le premier concerne l'aliénation de trois droits distincts et permanents, d'un montant de CHF 2'110'400.

Cependant, cette vente est subordonnée à la régularisation de différents paramètres découlant, entre autres, de la révision du PACom et de son entrée en vigueur. Cas contraire, les contrats de droit de superficie seront maintenus.

Le second préavis traite de la participation communale au Fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024 à 2034, pour un montant de CHF 114'300. Ce qui représente un coût par habitant de CHF 9 par année, durant 10 ans. Ce fonds est la suite logique du programme régional de réorganisation des transports publics du district de Nyon qui arrive à son terme.

La prochaine séance du 7 décembre débutera à 19h00 à la salle communale et le public est le bienvenu afin d'assister aux débats. Tous les documents se trouvent sur le site communal - Autorités - Conseil communal.

Plan d'affectation communal (PACom)...

La mise à l'enquête s'est terminée le 25 septembre dernier et plusieurs oppositions ou remarques ont été transmises à la Municipalité.

Le traitement des oppositions est en cours.

... et Plan directeur cantonal 2050

Le Plan directeur cantonal (PDCn) est l'instrument stratégique qui oriente l'organisation du territoire cantonal dans un horizon de 15 à 25 ans. Il permet ainsi de coordonner les activités qui ont des incidences importantes sur le territoire et l'environnement. Cette révision se base sur des enjeux clairement identifiés pour l'avenir du canton, afin d'élaborer un projet de territoire répondant aux évolutions sociétales et aux engagements pris.

La démarche mise en place a permis de définir sept enjeux qui couvrent la majorité des politiques publiques qui ont des effets sur le territoire:

- Un environnement naturel préservé et renforcé.
- Une production agricole et une consommation locales et durables.
- Des espaces bâtis compacts, attractifs et résilients.
- Des services efficaces et équitablement répartis répondant aux besoins de la population.
- Une mobilité multimodale, de proximité et à faibles émissions.
- Des sites adaptés aux besoins multiples de l'économie.
- Des ressources et des énergies durables.

Le Canton a lancé une grande enquête sur le territoire vaudois auprès de la population. Si ce sujet vous intéresse, vous trouverez toutes les informations sur www.vd.pdcn.ch.



Le site communal vous permet également de répondre à l'enquête et de prendre connaissance des enjeux majeurs des perspectives pour le territoire cantonal.

Concours d'architecture périmètre de la salle communale

La boîte à idées disposée au greffe a recueilli plus d'une vingtaine d'idées et suggestions durant tout le mois de septembre; la Municipalité a remercié personnellement les habitants qui ont signé leurs courriers, et profite de ce Ginginfo pour remercier les « anonymes ».

Une synthèse a été établie qui fait ressortir des récurrences intéressantes et constructives et parmi celles-ci, la

construction d'un parking souterrain revient le plus souvent. Le besoin de commerces de proximité et la création d'une véritable place du village complètent le podium. La volonté de construire ou de rénover en promouvant les énergies durables, le bois particulièrement en utilisant nos propres ressources, est également un critère retenu par les habitants.

Place maintenant au choix du bureau

d'architecture qui sera chargé d'organiser le concours, à la constitution du jury et à l'élaboration du programme qui se déroulera en étroite collaboration avec la Municipalité.

Ces étapes seront communiquées sur le site communal et sur les réseaux



#ginginfofficiel

Grand concours de dessin destiné aux enfants de 4 à 16 ans

La Municipalité souhaite également mettre en valeur l'engagement de la jeune génération dans ce beau projet de métamorphose du périmètre concerné, en rouge ci-dessous, et a décidé d'organiser un grand concours de dessins qui seront exposés au public, au même titre que les projets des architectes.

Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux enfants de Gingins regroupés en trois catégories: les 4-8 ans, les 8-12 ans et les 12-16 ans. Les participants sont invités à mettre leur imagination à contribution pour représenter ce qui devien-

dra le cœur battant de Gingins.

La Municipalité invite les artistes en herbe à envoyer leurs œuvres, sous la forme de dessins, d'illustrations, de coloriages ou de collages, au format minimum A3, jusqu'au 31 janvier 2024 au greffe municipal. Ils doivent indiquer leur âge, leurs nom et prénom, leur adresse et le numéro de téléphone de leurs parents. La Municipalité se réserve le droit de publier le prénom et l'âge de chaque participant, les autres données ne seront pas communiquées.

Utilisation des œuvres et prix

Afin de valoriser les œuvres, la Muni-

cipalité les publiera sur le site communal et les réseaux pendant la durée du concours d'architecture et jusqu'à la proclamation des résultats. L'ensemble des œuvres parvenues avant le 31 janvier 2024 seront prises en compte.

Par ailleurs, les créations des artistes en herbe seront exposées durant la présentation publique du résultat concours d'architecture et les lauréats choisis le même jour. De magnifiques prix récompenseront les trois premiers de chaque catégorie.

Alors, à vos crayons, pinceaux, collages et autre chefs-d'œuvre, les enfants!





Il y a 99 ans...

Continuons notre plongée dans les archives communales, avec l'année 1924 et quelques anecdotes.

La première séance de l'année s'est tenue le 2 janvier à 9h00 du matin et avait pour objectif de nommer les fonctionnaires communaux et de déterminer les conditions d'engagement.

On apprend ainsi que le 1^{er} fonctionnaire est le secrétaire municipal, avec un salaire annuel fixé à 500 francs.

Le boursier, titulaire, est reconduit dans ses fonctions pour un salaire annuel de 450 francs.

L'huissier communal, reçoit un salaire annuel de 125 francs, et le voyer se voit attribuer 50 francs par année.

Viennent ensuite le garde police, les gardes champêtres, le balayeur des classes, le taupier, l'allumeur des falots, le souffleur d'orgue et des mandataires externes que sont le vétérinaire et le docteur et vérificateur des décès.

Fin janvier, le Département de l'instruction publique et des cultes transmet la liste du traitement du corps enseignant. Il est communiqué que le traitement annuel du personnel masculin est de 3'740 francs alors que le traitement du personnel féminin est de 3'280 francs auxquels peuvent s'ajouter

une indemnité de logement de 600 francs pour les hommes et 400 francs pour les dames.

Le 11 février, la Municipalité reçoit un rapport du gendarme Pasche contre un dénommé Kéké, domestique, qui n'est pas au bénéfice d'un permis de domicile. La Muni-



cipalité condamne le délinquant à une amende de 3 francs, versée pour la moitié à l'hospice cantonal et à la Bourse des pauvres.

Le 3 mars, le Receveur d'impôt de Nyon adresse les comptes de perception pour l'année 1923 qui présentent, après défalcatons diverses, un produit de 31'449 francs 50.

Au début du mois de juin, la Municipalité est informée que le Conseil d'État a publié un arrêté concernant la suppression de l'assistance chômage.

En août, plusieurs élèves de Marcelin souffrent de la scarlatine et la Municipalité est chargée de s'assurer de l'isolement des élèves ginginois durant 10 jours.

En août toujours, suite à la plainte verbale d'une habitante sur la mauvaise conduite et l'état de saleté d'un voisin, la Municipalité intervient en demandant au dit voisin de changer de conduite à défaut de quoi, elle se verra dans l'obligation de prendre des mesures énergiques en l'internant dans un établissement pour alcoolique.

Et la lumière sera... c'est en novembre que la Municipalité a accepté le devis pour l'éclairage électrique de l'école, non sans avoir au préalable demandé la suppression de cinq lampes en raison d'un prix trop élevé. Le devis sera encore négocié dans les semaines suivantes pour finalement aboutir à un montant de 311 francs pour 11 lampes.

Enfin, lors de la séance du 15 décembre 1924, M. Auguste Barillet, municipal, a demandé à ses collègues un subsidé 50 francs pour obtenir un arbre de Noël. Le subsidé a été accordé.

ANNONCE

Bénévoles bibliophiles recherchés

Si vous souhaitez accueillir petit(e)s et grand(e)s lectrices et lecteurs dans le joli espace de la bibliothèque communale et si vous avez un peu de temps à y consacrer (quelques jeudis de 15h00 à 16h30 ou 16h30 à 18h00), l'équipe de la bibliothèque de Gingins serait ravie de vous connaître.

Pour en savoir davantage, vous pouvez contacter Doris Sprunger au 079 256 50 62 ou Isabelle Zryd au 079 382 80 81.

Pour rappel, le site communal publie régulièrement les nouveautés qui prennent place sur les rayons, n'hésitez pas à consulter régulièrement la rubrique dédiée.



Nos Aînés à la Maison de la Rivière

C'est par une magnifique journée de fin septembre que nos Aînés sont partis en course d'école visiter la Maison de la Rivière à Tolochenaz.

Ce centre propose diverses activités éducatives et interactives, notamment des expositions, des animations, des ateliers et des sorties en plein air, pour permettre aux visiteurs de découvrir la faune et la flore des milieux aquatiques. Il offre également des informations sur les écosystèmes aquatiques locaux, la gestion de l'eau, et les défis environnementaux liés à l'eau.

La Maison de la Rivière contribue ainsi à la sensibilisation et à l'éducation environnementale dans la région et les visiteurs de Gingins ne s'y sont pas trompés, s'y sentant comme des poissons dans l'eau.

Au retour, ils ont eu le plaisir de poursuivre la journée par un sympathique apéritif servi par la Municipalité et partager un papet vaudois au terme d'un mercredi estival placé sous les couleurs cantonales.





A VOS AGENDAS

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
OCTOBRE		
Samedi 28	Tournoi de Jass - Inscriptions dès 13h - salle communale	FC Gingins
Mardi 31	Halloween	Gingins mon Village
NOVEMBRE		
Samedi 11	Soirée du Club des 100 - salle communale	FC Gingins
DÉCEMBRE		
Vendredi 1 ^{er}	Fenêtre de l'Avent de la Municipalité - sous le préau	Municipalité
Samedi 2	Concert et fondue - Salle communale dès 18h	Gastro Rock
Mercredi 6	Saint-Nicolas	Gingins mon Village
Samedi 30	Loto populaire à la salle communale	Tir sportif
Et du 1 ^{er} au 24 décembre, retrouvez les Fenêtres de l'Avent dans les maisons du village!		

Toutes les informations, notamment les horaires, seront publiées sur le site communal, rubrique « agenda des manifestations ».

Les fenêtres de l'Avent

Tradition populaire dans de nombreuses régions du monde pour célébrer la période de l'Avent, elle est fort appréciée à Gingins depuis de nombreuses années.

La Municipalité lancera les festivités dès le 1^{er} décembre

en conviant la population sous le préau de l'école pour un moment de partage et d'échanges autour d'une bonne soupe et d'une raclette qui seront servies par les municipaux.

Les habitants et les entreprises qui le souhaitent peuvent organiser une «fenêtre» chez eux et s'inscrire directement sur le formulaire disponible sur le site communal, en remplissant tous les champs, ou par téléphone au greffe au 022 369 92 22.

Délai d'inscription : 10 novembre

Le calendrier des fenêtres sera ensuite affiché sur le site, au pilier public et fera l'objet d'un tout-ménage distribué courant novembre.

